



SEMINAIRE DE L'ANEB #5

30 et 31 mars
2022
Paris

Atelier 5B

Les suites du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique: évolutions récentes en matière de gestion quantitative de la ressource en eau

Alexandra Lequien

MTE / Direction de l'eau et de la biodiversité

Bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce

ORGANISÉ PAR :


ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

MOBILISER LES RETENUES EXISTANTES

Qu'il s'agisse des grands ouvrages hydrauliques existants (réservoirs hydroélectriques ou d'autres ouvrages en gestion de Voies Navigables de France (VNF)) ou la remobilisation des retenues existantes peu ou non utilisées, la mobilisation de ces ouvrages constitue un potentiel de ressources intéressant. Une gestion optimale des retenues permet par exemple d'assurer le soutien d'étiage en bonne conciliation de l'ensemble des usages. L'Etat s'attachera à donner suite aux actions identifiées par les travaux du Varenne.

⇒ **L'État s'engage donc à :**

Lancer deux missions en 2022 sur le bassin Loire-Bretagne d'abord et le bassin Rhône Méditerranée ensuite, pour optimiser les usages dans la gestion des retenues hydroélectriques et lancer les études opérationnelles, techniques, économiques et juridiques permettant d'avancer dans l'analyse de faisabilité et la mise en œuvre des recommandations faites en 2021 par la mission conduite dans le bassin Adour-Garonne,

Optimiser les ouvrages existants avec, d'ici fin 2022 :

- le lancement d'un inventaire exhaustif des retenues d'eau en France (supérieures à 0,1 hectare) et un suivi des volumes stockés par méthodes satellitaires en lien avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) pour une mise à disposition avant la fin 2022. 200 000€ seront mobilisés pour l'inventaire et 1 M€ via la mobilisation du PIA pour améliorer la disponibilité des données satellitaires, notamment pour la gestion de l'eau dans les sols ;
- le lancement mi-2022 d'un appel à manifestation d'intérêts pour la sélection d'une dizaine de territoires pilotes pour explorer les voies de remobilisation des volumes stockés non-utilisés.

Mobilisation des retenues hydroélectriques

- **Lancement d'une mission sur Loire-Bretagne, puis Rhône-Méditerranée**, à l'instar de la mission sur Adour-Garonne

• Mobilisation des plans d'eau existants

- Lancement d'un inventaire national des retenues d'eau et suivi des volumes stockés avec le CNES
- **AMI sur 10 sites pilotes pour identifier les possibilités et freins à la mobilisation de ces ressources**
- À accompagner d'une mission

RENFORCER LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Créés dans le cadre des Assises de l'Eau, les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sont des outils de planification concertée portant sur l'ensemble des usages de l'eau sur un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, activités récréatives...). L'eau est utile et précieuse pour l'ensemble de notre économie et pour le bon fonctionnement de nos milieux naturels ; seule une approche concertée et intégrant dans les calculs l'ensemble des usages dans le respect de ce que la ressource peut nous offrir nous permettra de progresser.

Les travaux du Varenne confirment que les PTGE sont les outils adaptés pour trouver les réponses spécifiques dans les bassins en tension. Toutefois, si cet outil a fait ses preuves, il doit être aujourd'hui conforté. Les groupes de travail du Varenne ont permis d'identifier des pistes d'amélioration des dispositifs et des voies permettant de lever les difficultés rencontrées.

⇒ **L'État s'engage donc à :**

Consolider et améliorer les PTGE, par une instruction complémentaire à celle du 7 mai 2019 en intégrant les pistes d'amélioration identifiées par les travaux du Varenne

Renforcer, par voie réglementaire, le rôle du Préfet de département afin d'améliorer les modalités de concertation, le calendrier et la prise de décisions nécessaires

Suivre, via les Préfets de départements concernés, la centaine de territoires à PTGE identifiés, notamment les 15+2 PTGE suivis par la task-force nationale en vue de leur accélération

Renforcer les PTGE : en résumé

Reconnaissance du PTGE comme outil incontournable

MAIS

Un complément à la note du 7 mai 2019 pour prendre en compte les travaux VAECC

+ modification réglementaire pour renforcer le rôle du préfet de département (modalités de concertation, calendrier, prise de décision)

Suivi renforcé des PTGE, accélération des 15 PTGE+2 suivis par la task force

RENFORCER LE RÔLE DU PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN DANS LA DÉTERMINATION DU VOLUME PRÉLEVABLE¹ HORS PÉRIODE D'ÉTIAGE

Une étape importante a été franchie en publiant en juin 2021 un décret définissant le volume dit prélevable à l'étiage, en période de basses eaux où les tensions sont maximales, et en confiant au Préfet de Bassin le soin d'encadrer sa détermination. Il paraît nécessaire aujourd'hui de poursuivre dans cette voie en ce qui concerne le « volume prélevable » hivernal. L'eau est également essentielle au bon fonctionnement des milieux en hiver : recharge des nappes phréatiques, régime d'écoulement des cours d'eau et apport d'eau douce jusqu'aux estuaires. Mais une fois que ces besoins sont satisfaits, il serait dommage de ne pas capter l'eau « excédentaire » pour la stocker pour l'été suivant. Un travail méthodologique est nécessaire pour évaluer ces volumes prélevables en hiver ; les ministères accompagneront les études nécessaires pour cela.

⇒ **L'État s'engage donc à :**

Lancer une expertise nationale (OFB, INRAe) pour établir d'ici fin 2022 d'une méthodologie pour la détermination des volumes prélevables en hautes eaux

Accompagner, dès 2022, une dizaine d'évaluations en sites pilotes, pour déterminer les volumes hivernaux prélevables en période de hautes eaux

Consolider le rôle du Préfet coordonnateur de bassin dans la détermination du volume prélevable en hiver, par un complément au décret de juin 2021

Les VP en dehors de la période de basses eaux : en résumé

- ✓ **Modification du décret GQ du 23 juin 2021 pour déterminer des volumes prélevables en période de hautes eaux - renforcement du rôle du Préfet coordonnateur de bassin**
- ✓ **Lancement d'une expertise nationale (OFB, INRAE) pour la détermination dès fin 2022, d'une méthodologie pour la détermination des volumes prélevables en période de hautes eaux,**
- ✓ **Lancement d'une dizaine d'évaluation en sites pilotes dès 2022 (via AMI)**

GT PTGE du CNE

- Thème 1 : Avancement / suivi des PTGE
- Thème 2 : Production réglementaire et technique
- Thème 3 : Transition écologique

- Les principaux travaux que mènera le groupe sont :
 - Bilan annuel de l'avancement des PTGE
 - Additif à l'instruction PTGE
 - Décret relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau en période de hautes eaux
 - Elaboration du guide national PTGE
 - Suivi de l'inventaire des plans d'eau en France / possibilités de réallocation des volumes stockés
 - Avis sur la méthodologie de détermination des volumes prélevables en hautes eaux
 - RETEX et valorisation des bonnes pratiques (REUSE et comptage de l'eau)
 - Valorisation de bonnes pratiques en matière de transition agro-écologique
 - Renforcement du lien qualité / quantité au sein du PTGE
 - Mise en place d'un centre de ressource animé sur la thématique PTGE

GT PTGE du CNE

Élaboration d'un guide national PTGE

Accompagner les porteurs et acteurs des PTGE tout au long de la démarche

S'appuyer sur les travaux du Varenne agricole de l'eau, le futur rapport de la mission d'appui CGEDD/CGAAER ainsi que sur l'additif à l'instruction du 7 mai 2019

Détailler les points clés de la réussite des PTGE

- Maitrise d'ouvrage
- gouvernance
- financement
- qualité des études sur les volumes

GT PTGE du CNE

Élaboration d'un guide national PTGE

Structurer le guide selon les principales étapes du PTGE

1) Emergence du projet

gouvernance / périmètre géographique / feuille de route / calendrier / financement

2) Etat des lieux et diagnostic

porter à connaissance / état des lieux initial et prospectif / analyse des besoins / diagnostic partagé sur les volumes d'eau à mobiliser en étiage et hors période d'étiage

3) Elaboration et co-construction des scénarios et programmes d'actions

scénario 0 / mesures sans regret / panel de solutions / contractualisation du programme d'action

4) Mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation

validation des étapes franchies / appui des services / prestations et conseils spécialisés

GT PTGE du CNE

Élaboration d'un guide national PTGE

Plusieurs annexes à prévoir

- CDC des études volumes prélevables étiage et hors étiage (CEREMA, BRGM, OFB, INRAE)
- CDC pour l'état des lieux initial et prospectif
- CDC pour l'étude économique et financière (en lien avec le guide de l'INRAE)
- Articulation entre SDAGE/SAGE/AUP/études VP et PTGE
- Cadre réglementaire dont le décret de 2021 et les VP hors étiage
- Financements (nouvelles lignes directrices d'ici fin 2022)
- Charte d'un PTGE
- Communiquer sur la démarche



Merci pour votre attention

Pour aller plus loin

<https://agriculture.gouv.fr/tous-les-travaux-des-groupes-de-travail-du-varenne-de-leau>

Nous contacter

alexandra.lequien@developpement-durable.gouv.fr

Annexes

Les suites du Varenne de l'eau

Projet de décret volumes hautes eaux

« V. Afin de mieux encadrer le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1, en dehors de la période de basses eaux, peuvent être définies des conditions de prélèvement en volume ou en débits, ou encore des volumes pouvant être hydrologiquement disponibles pour les usages anthropiques, calculés selon les modalités définies aux I, II et III du présent article et déterminés au regard des statistiques hydrologiques disponibles sur le bassin. »

« Celle-ci précise aussi la stratégie d'évaluation des volumes disponibles pour les usages anthropiques hors période de basses eaux, dans le respect des équilibres naturels et des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. »

« 4° Le cas échéant, le programme de mesures de retour à l'équilibre, mentionné au IV de l'article R. 214-31-2, issu d'une concertation territoriale. Lorsque la concertation territoriale n'est pas finalisée, l'organisme unique de gestion collective présente dans le dossier en complément des mesures, les modalités de concertation et de gouvernance retenues pour la finalisation de ce programme, ainsi que les échéances associées à cette concertation. Au terme de ces échéances, le préfet fixe si nécessaire le programme de retour à l'équilibre retenu. »



Clôture des travaux et livrables



- Clôture des travaux le 1^{er} février en présence du Premier ministre
- L'ensemble des travaux est disponible en ligne
 - <https://agriculture.gouv.fr/tous-les-travaux-des-groupes-de-travail-du-varenne-de-leau>
 - Recommandations des présidents des thématiques
 - 1 rapport méthodologique global
 - 1 rapport par thématique qui liste l'ensemble des productions et recommandations
- Mobiliser les retenues existantes / Renforcer les PTGE / Décret VP Hautes eaux
 - 1 feuille de route interministérielle qui reprend les annonces de la clôture
- **Nomination d'un délégué interministériel – assurer le suivi et des suites au Varenne**